

Or qu'est-il arrivé? J'ai moi-même essayé de le savoir en téléphonant à plusieurs ministères qui pouvaient être en cause, mais je n'ai pu obtenir de réponse au sujet de ce qui s'est produit. Selon la presse, qui semble apprendre les choses avant les députés, le cabinet a différé son approbation. Dans ce cas, comme le gouvernement a déjà déclaré, dans le Livre blanc, qu'il est prêt à envisager la délivrance de ces permis, je me demande pourquoi le cabinet ne pourrait pas songer dès maintenant à autoriser la mise en chantier de la station de Radio-Canada à Saskatoon.

Si les travaux ne débutent pas bientôt ou s'ils sont remis plus longtemps, les émissions qui, sauf erreur, devaient commencer en septembre 1968, seront retardées une autre année, vu que le transfert entre la station privée et la station de Radio-Canada exigerait quelque temps pour leur permettre d'établir la programmation. Afin d'éviter un autre retard d'un an, on devrait prendre une décision sous peu afin que Radio-Canada puisse commencer la construction. Cela affecte non seulement la circonscription de Saskatoon mais aussi nombre de circonscriptions avoisinantes qui seraient également desservies vu le rayon d'action que Radio-Canada envisage, paraît-il. Il semble que la Société songe à utiliser un satellite pour desservir la région de Kerrobart. Comme nous le savons tous, le député de Kindersley (M. Cantelon) a signalé de temps à autre à la Chambre l'importance du service de Radio-Canada dans cette région et la raison pour laquelle on devrait établir à Saskatoon une station de Radio-Canada qui la desservirait en même temps par satellite.

J'aimerais savoir si le cabinet permettra sous peu à Radio-Canada de mettre une station en chantier. A notre avis, c'est d'une importance capitale pour une ville qui est la deuxième au Canada pour la rapidité de croissance, et aussi l'une des plus belles, comme l'a signalé mon collègue, le député de Rosthern (M. Nasserden). Nous croyons très important qu'une ville de première classe sous tous rapports, dans l'Ouest du Canada, jouisse de ce service. Je serais très reconnais-

sant si le porte-parole du gouvernement pouvait nous donner ce soir l'assurance que d'ici quelques jours le cabinet approuvera la construction immédiate d'une station de Radio-Canada à Saskatoon.

• (10.30 p.m.)

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout comme j'ai eu une affinité avec le député de Lotbinière (M. Choquette) ce soir, j'aimerais assurer au député de Saskatoon (M. Brand) que nous crions tous les deux dans le même désert en ce qui concerne la télévision de Radio-Canada dans nos circonscriptions respectives.

Je voudrais bien pouvoir emmener le député à travers le comté de Kootenay-Est pour qu'il entende les plaintes et les inquiétudes de mes commettants, car mon comté est desservi dans environ 20 à 25 p. 100 des cas par les ondes, c'est-à-dire par la télévision de la Société Radio-Canada. Tous les autres postes récepteurs sont desservis par câble et versent pour ce service un montant substantiel. Comme l'indique le Livre blanc, avant d'accorder un deuxième permis, nous nous efforçons, d'abord, d'assurer le service de télévision à la majorité des Canadiens. Je pourrais dire que la majorité de mes commettants ne bénéficient pas de la télévision de la Société Radio-Canada.

Quoi qu'il en soit, je suis assuré que cette question fait l'objet d'une étude très approfondie de la part des ministres intéressés: le ministre des Transports (M. Hellyer) et le secrétaire d'État (M¹¹° LaMarsh). Comme je suis ici ce soir apparemment pour présenter des excuses en raison de l'absence de ces deux ministres qui, pour cause de maladie ou pour affaires importantes, ne peuvent être ici, je vais m'occuper de leur signaler immédiatement cette affaire et d'évoquer la façon énergique dont le député de Saskatoon (M. Brand) en a saisi la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 34.)